

Assemblée Générale de La Communauté de Communes de l'Arize du mercredi 27 avril 2011

Membres présents :

BERNABE Jean-Pierre et TOULOUSE René (La Bastide de Besplas), LOUBET Léon et VIGNAUX Jean-Paul (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc et HUC Roger (Camarade), COMMENGE Jean-Claude et VIGNAUX Jean (Campagne sur Arize), MOIROT Christian et BERDOULAT Roger (Castex), DAPOT Michel, FARCY Roger et BERGE Rémi (Daumazan), BUSATO Philippe et SAINT GERMAIN Philippe (Fornex), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), BORDALLO Ramón et GOLDSTEIN Alain (Loubaut), BERDOU Raymond, COMMENGE Patrice, MARTINEZ Rolande et POUECH Jean-Marc (Le Mas d'Azil), DESCUNS Liliane et FAGGIANELLI François (Méras), MANTHEY Céline et GAUTIER Daniel (Montfa), MILHORAT Laurent et REY Didier (Sabarar), SAINT GERMAIN Pascal (Thouars sur Arize).

Membres excusés :

COMBARIEU Jean-Claude (Les Bordes sur Arize), MOREAU François (Gabre), TATAREAU André (Thouars sur Arize).

1- Vote du Compte Administratif 2010 – Compte de Gestion 2010

Présentation et analyse des Comptes Administratifs 2010 pour le Budget Principal et les Budget Annexes du Transport A la Demande et du Contrat Educatif Local

► Les Comptes administratifs 2010 sont votés à l'unanimité moins deux abstentions

► Les Comptes de gestion 2010 sont votés à l'unanimité moins deux abstentions

2- Vote du Budget Primitif 2011

Présentation et analyse des Budgets Primitifs 2011 pour le Budget Principal et les Budget Annexes du Transport A la Demande et du Contrat Educatif Local

► Les Budgets Primitifs 2011 sont votés à l'unanimité moins deux abstentions

3- Vote des 4 taxes locales

Le nouveau mode de calcul de la fiscalité 2011 intègre un prélèvement de la Communauté de Communes pour le compte de l'Etat (fonds national de garantie individuelle de ressources) d'un montant de plus de 55 000 €
L'équilibre du budget 2011 de la Communauté de Communes impose un produit fiscal attendu d'un montant de 698 678 € qui implique une augmentation de 9 % du Taux des 4 taxes

Taxes	Taux 2010	Taux 2011
Taxe d'Habitation	7,28	7,94
Taxe sur le Foncier Bâti	7,76	8,46
Taxe sur le Foncier Non Bâti	40,81	44,50
Contribution Foncière des Entreprises	11,94	13,02

► L'augmentation du Taux des 4 Taxes de 9 % est voté à l'unanimité moins une abstention

4- Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2011

► Le Taux de la TEOM à 15,059615 % pour un produit attendu de 450 109 € est voté à l'unanimité

5- Subventions 2011

	Manifestations	2010	2011
1	Marché de l'Art ACAL	1 000 €	1 000 €
2	Festival Terre de couleurs	6 000 €	6 000 €
3	Spectacles Art'Lésie	6 000 €	6 000 €
4	Fête de la Figue (Effet Nature)	5 000 €	5 000 €
5	Théâtre Les Planches de Boul'vard		1 000 €
6	Petite université populaire Arize Lèze	300 €	500 €
7	Camarade Sports Loisirs Cyclo UFOLEP		500 €
8	Concours Départemental Limouzine		1 000 €
8	SMALCT pour Caza d'oro 2010 2011		11 121 €
9	SMALCT Jeux préhistoriques 2011		4 035 €
10	Maison du Patrimoine		500 €
11	Festival Nature Association naturaliste ANA		500 €
12	SMALCT Géants de Basbastro Fête figue		591 €
	TOTAL	18 300 €	37 747 €

	Autres subventions	2010	2011
1	Office de Tourisme	42 000 €	42 000 €
2	Amicale Sapeurs Pompiers	2 000 €	2 000 €
3	ALICE 09	7 700 €	7 700 €
4	CLIC Arize Leze	8 714 €	8 400 €
5	RENOVA	3 000 €	2 000 €
6	Restaurants du Cœur	1 500 €	1 500 €
7	SMALCT / Formation linguistique 2010 2011		7 327 €
8	SMALCT / Guide multimédia 2010 2011		18 178 €
	TOTAL	64 914 €	89 105 €

TOTAL SUBVENTIONS	83 214 €	125 852 €
--------------------------	-----------------	------------------

6-Régime indemnitaire de la filière culturelle

Les salaires du personnel du réseau de bibliothèques de l'Arize ne sont pas à la hauteur des compétences et des capacités des 3 employés, la communauté de communes pourrait leur octroyer une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) dans le cadre d'un régime indemnitaire de la filière Culturelle à instituer par l'Assemblée Générale, le coefficient multiplicateur étant à l'initiative seule du Président. Cette opération sans incidence majeure pour le budget communautaire valoriserait cependant le travail des salariés.

► L'institution du régime indemnitaire de la filière culturelle est voté à l'unanimité moins une abstention

7-Délégation de Service Public Enfance Jeunesse 2012 - 2014

La convention de Délégation de Service Public Enfance Jeunesse entre la Communauté de Communes et l'Association Arize Loisirs Jeunesse se termine en décembre 2011, nous devons par conséquent élaborer un nouveau cahier des charges avant juin pour l'appel à candidature du délégataire sur la période 2012 – 2014.

Le bilan de la DSP actuelle met en évidence quelques modifications à intégrer sur le nouveau cahier des charges :

- Réorganisation des Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE),
- Suppression de l'encadrement en interne des services de Ludothèque, Initiation aux sports et au Développement Durable à remplacer par des intervenants extérieurs.
- Développement des ateliers de théâtre et de musique
- Mise en place d'un service d'accueil à la petite enfance dans la basse vallée

Le budget tri annuel du nouveau délégataire sera établi dans le cadre d'une participation de la Communauté de Communes similaire au plan de financement actuel.

► L'engagement dans la procédure de la nouvelle Délégation de Service Public (relativement au cahier des charges décrit ci-dessus) est voté à l'unanimité moins une abstention

8-Marché Transport A la Demande 2011 - 2013

Le marché conclu entre la Communauté de Communes et l'entreprise MUNOZ pour l'exécution du Transport A la Demande arrive à son terme en septembre 2011.

Le bilan de ce service met en évidence quelques modifications à intégrer dans le nouveau Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) :

- Suppression de certaines destinations de circuits non utilisés par les usagers
- Daumazan / Arize le vendredi matin, Les Bordes / Arize le mercredi am, Pamiers 1 mardi matin / mois
 - Mise en oeuvre de circuits ponctuels dans le cadre de manifestations d'envergure

La destination FOIX / CHIVA ne semble pas correspondre à une demande exprimée
La destination quotidienne Carbonne semble difficile à mettre en oeuvre

► Une commission Cadre de vie sera réunie le 18 mai pour formaliser le CCTP

► L'engagement dans la procédure d'un nouveau marché en procédure adaptée (relativement au CCTP défini par la commission cadre de vie) est voté à l'unanimité moins une abstention

9-Emprunt Voirie 2010

La Communauté de Communes doit contracter un emprunt de 205 000 € pour l'opération voirie 2010, DEXIA n'a pas souhaité répondre, le Crédit Agricole propose une offre de prêt à un taux de 4,12 %.

► La signature du prêt à 4,12 % avec le Crédit Agricole est voté à l'unanimité moins deux abstentions

10-Questions diverses 1 : Régularisation de mise à disposition de biens avec le SMECTOM

La Communauté de Communes a transféré la compétence de la collecte, du transport et du traitement des ordures ménagères et autres déchets au SMECTOM en août 2003 ce qui entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour cette compétence, à savoir ; la décharge de gravats, la déchetterie et les espaces propreté.

La Communauté de Communes avait contracté un prêt de 145 000 € afin de financer l'aménagement de ces structures, le transfert en pleine propriété de ces équipements impose au SMECTOM de régulariser le financement de ces biens mis à dispositions sur la base de cet emprunt, générant des recettes exceptionnelles sur le budget 2011de la Communauté de Communes :

- **Sur le budget investissement**, relativement au remboursement du capital:

39 561,30 € pour régularisation 2004 – 2010 et 6 199,12 € pour remboursement de l'annuité 2011

- **Sur le budget fonctionnement**, relativement au remboursement des intérêts :

35 889,52 € pour régularisation 2004 – 2010 et 4 597,13 € pour remboursement de l'annuité 2011

A partir de 2012, le SMECTOM prendra en charge le solde des annuités d'emprunts jusqu'en 2023.

► L'autorisation au Président à signer un procès verbal de mise à disposition des biens cités ci-dessus et de tout document nécessaire à ce transfert en pleine propriété est voté à l'unanimité moins une abstention

11-Questions diverses 2 : Diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration, les ateliers techniques thématiques ont eu une fréquentation assidue d'une quarantaine de personnes à chaque rendez vous et les rencontres avec les agriculteurs dans chaque commune ont été constructives, une charte architecturale et paysagère en cours de conception avec le Pays sera annexée au Diagnostic qui devrait être présenté au territoire fin juin.